

# Extension du réseau cyclable secondaire

Lyon 9ème Quartier Vaise

### • *Introduction*:

Une extension du réseau secondaire est envisagée sous forme de double sens cyclable sur un secteur compris entre le Quai de la Gare d'Eau au Nord et la Rue Jean Zay au Sud.

Pour une meilleure cohérence dans le déploiement cyclable, le sens de circulation de certaines rues serait modifié :

- Rue Laporte
- Rue du 24 Mars 1852
- Rue Jean Zay

• Rappel des conditions d'implantation du double sens cyclable :

### Double-sens cyclable



- Définition : Anciennement appelé contre-sens cyclable, c'est une voie à double sens dont un sens (toujours situé à droite sur la chaussée) est exclusivement réservé à la circulation des cycles à deux ou trois roues.
- Délimitation : Choix de l'aménagement

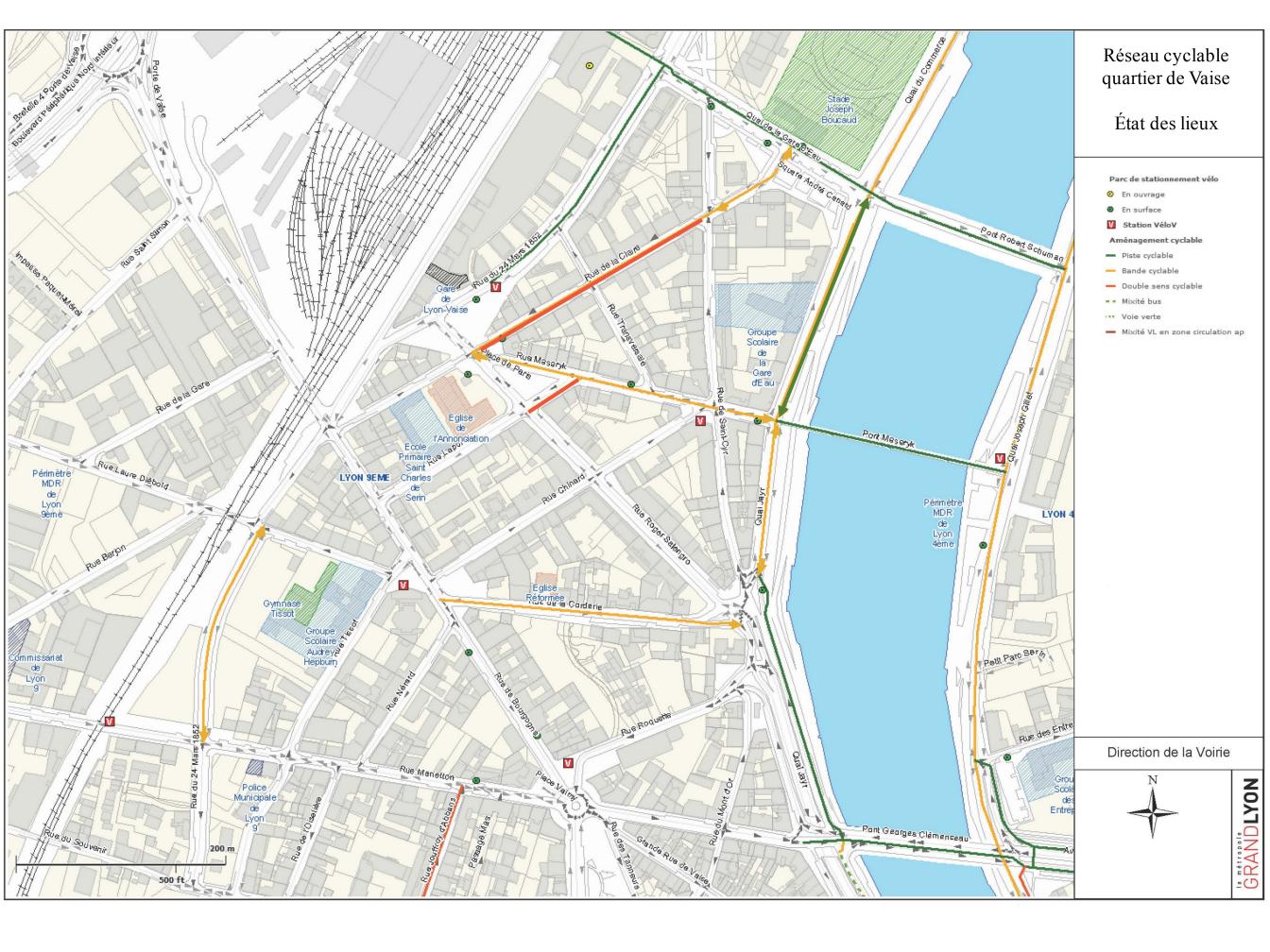
Vitesse pratiquée	Trafic (en veh/j)	Largeur de chaussée (en m)		
		2,70 - 4,30	4,30 - 5	> 5
Section à 30 km/h	< 5000	DSC non marqué	Bande cyclable	Bande cyclable
	5000 - 8000	DSC non marqué	Bande cyclable	Bande ou piste cyclable
	> 8000		Bande cyclable	Bande ou piste cyclable
Section à 50 km/h	< 5000		Bande cyclable	Bande ou piste cyclable
	5000 - 8000		Bande ou piste cyclable	Piste cyclable
	> 8000			Piste cyclable

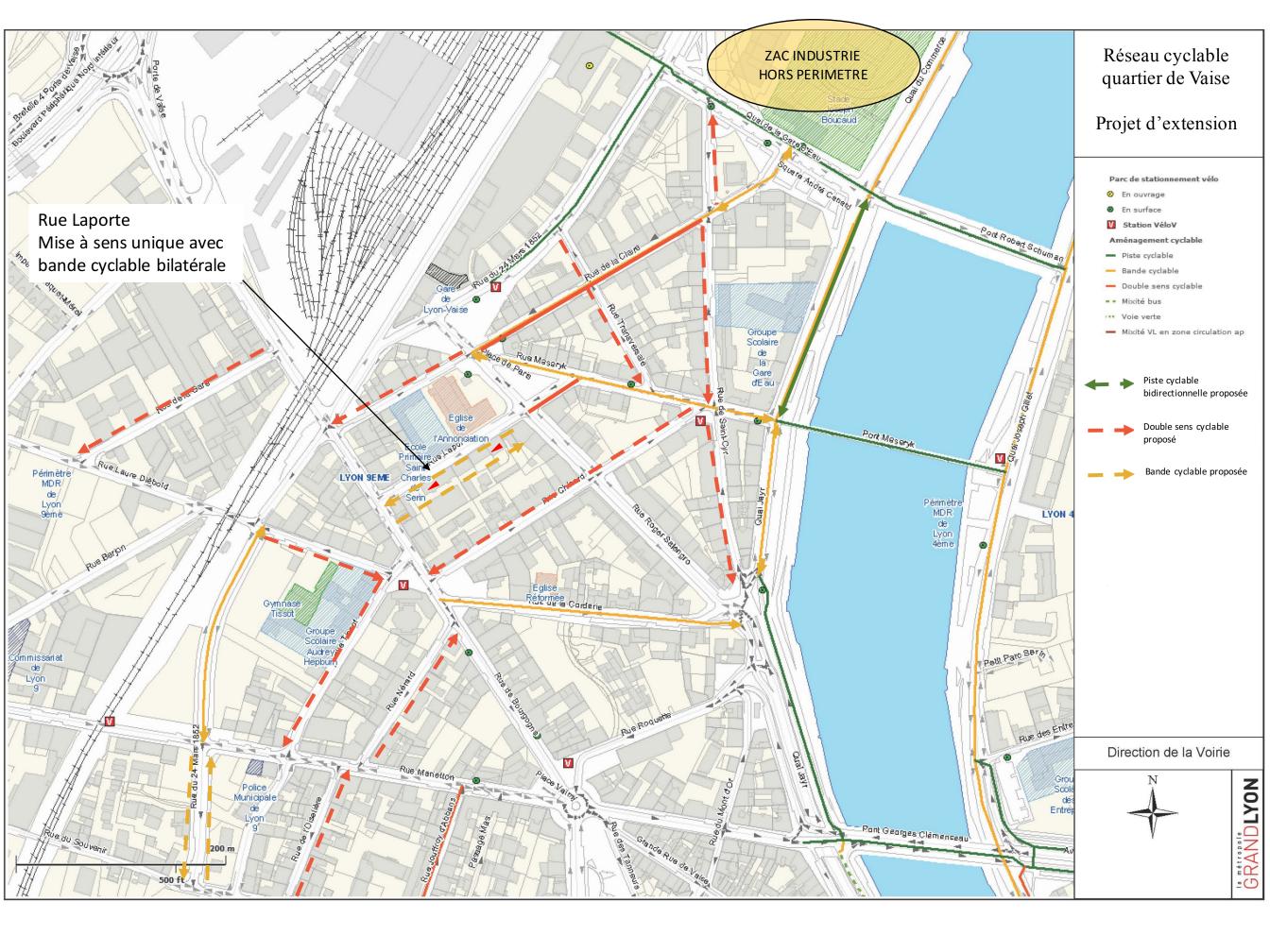
- Dans le cas d'un aménagement en piste, se référer pour le choix du séparateur à la page 114 de ce guide.
- Revêtement : il est identique à celui des voies tous véhicules (enrobé, asphalte, béton, pavés).

# • Signalisation verticale type:

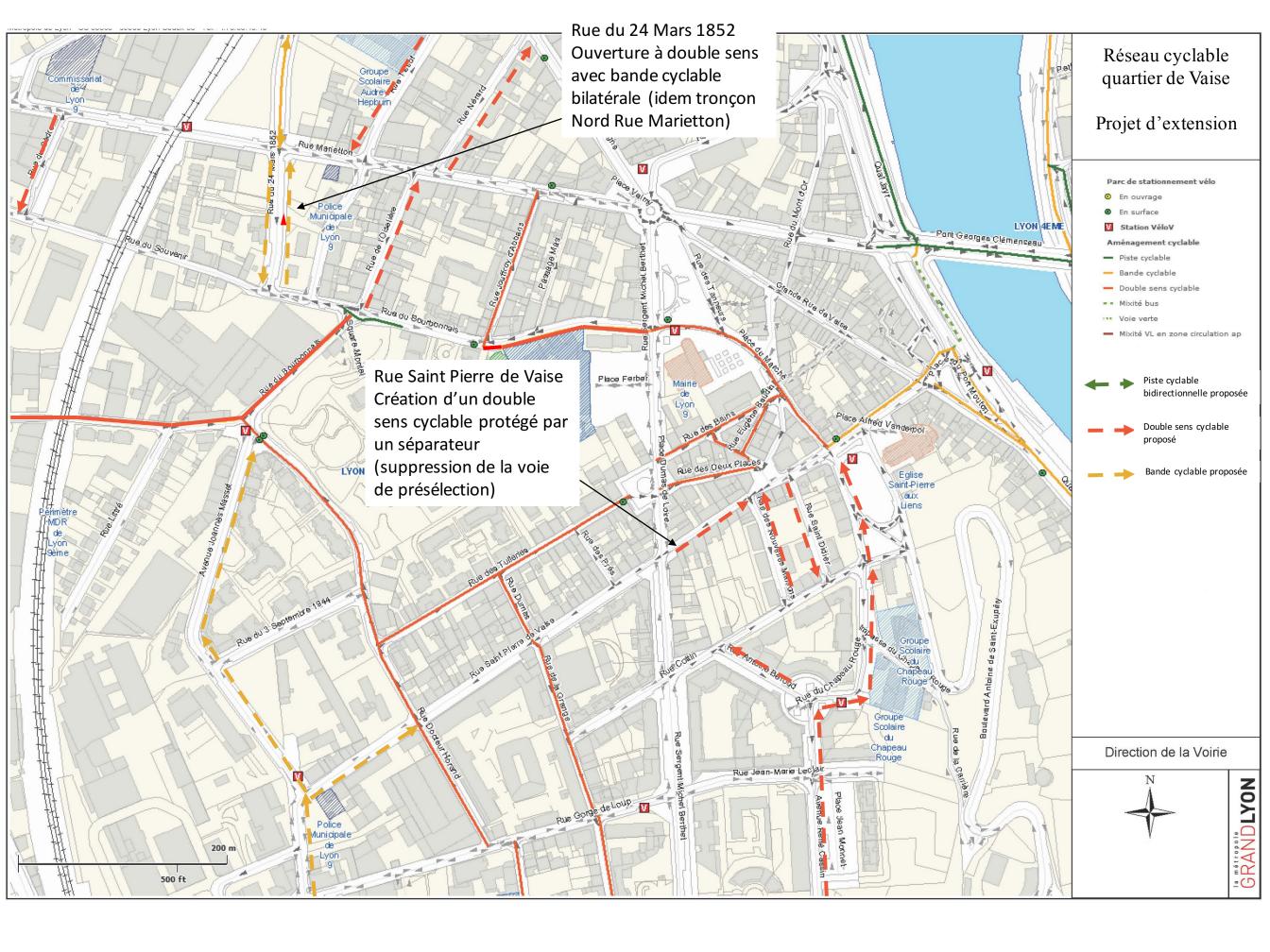


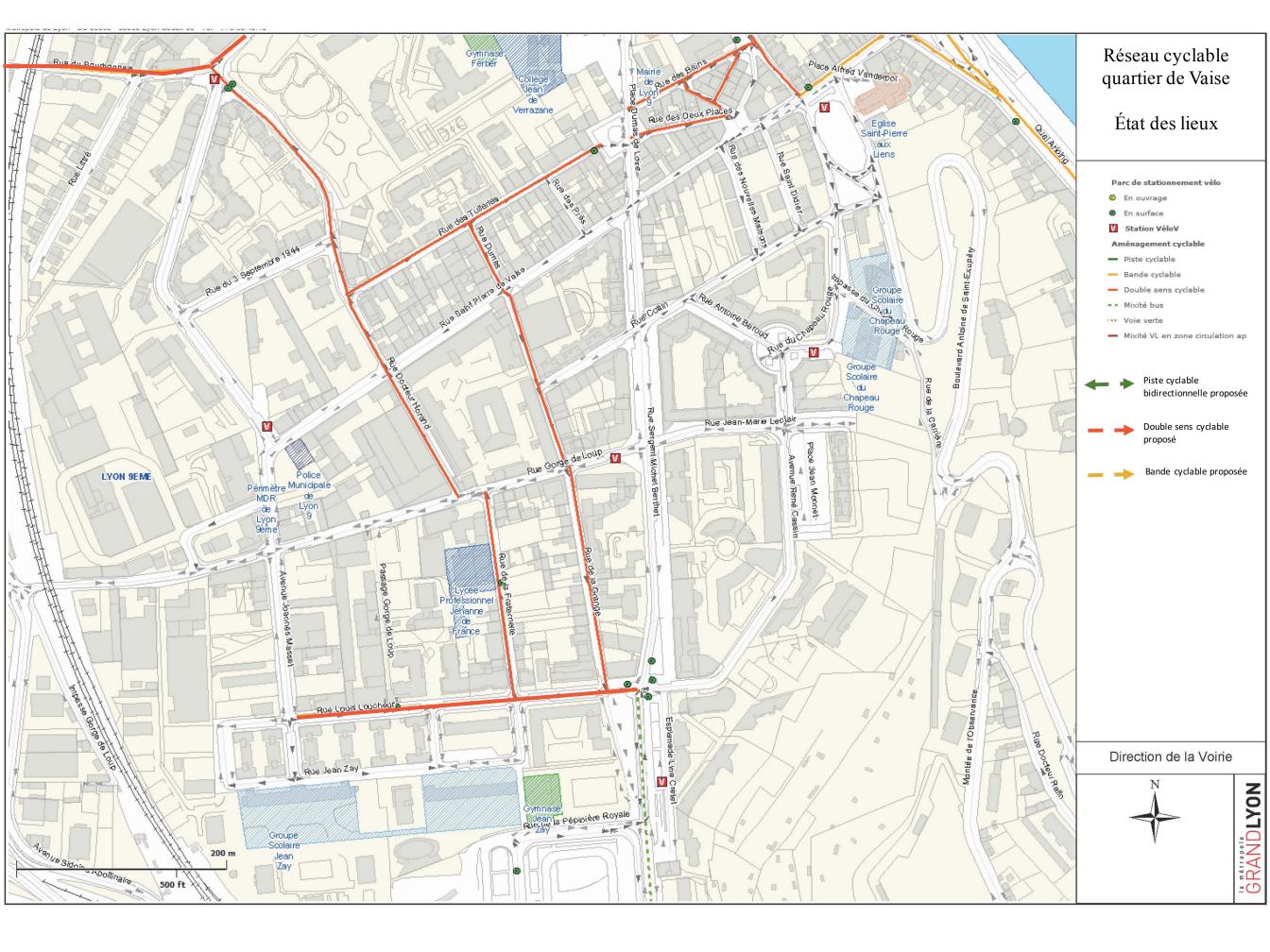


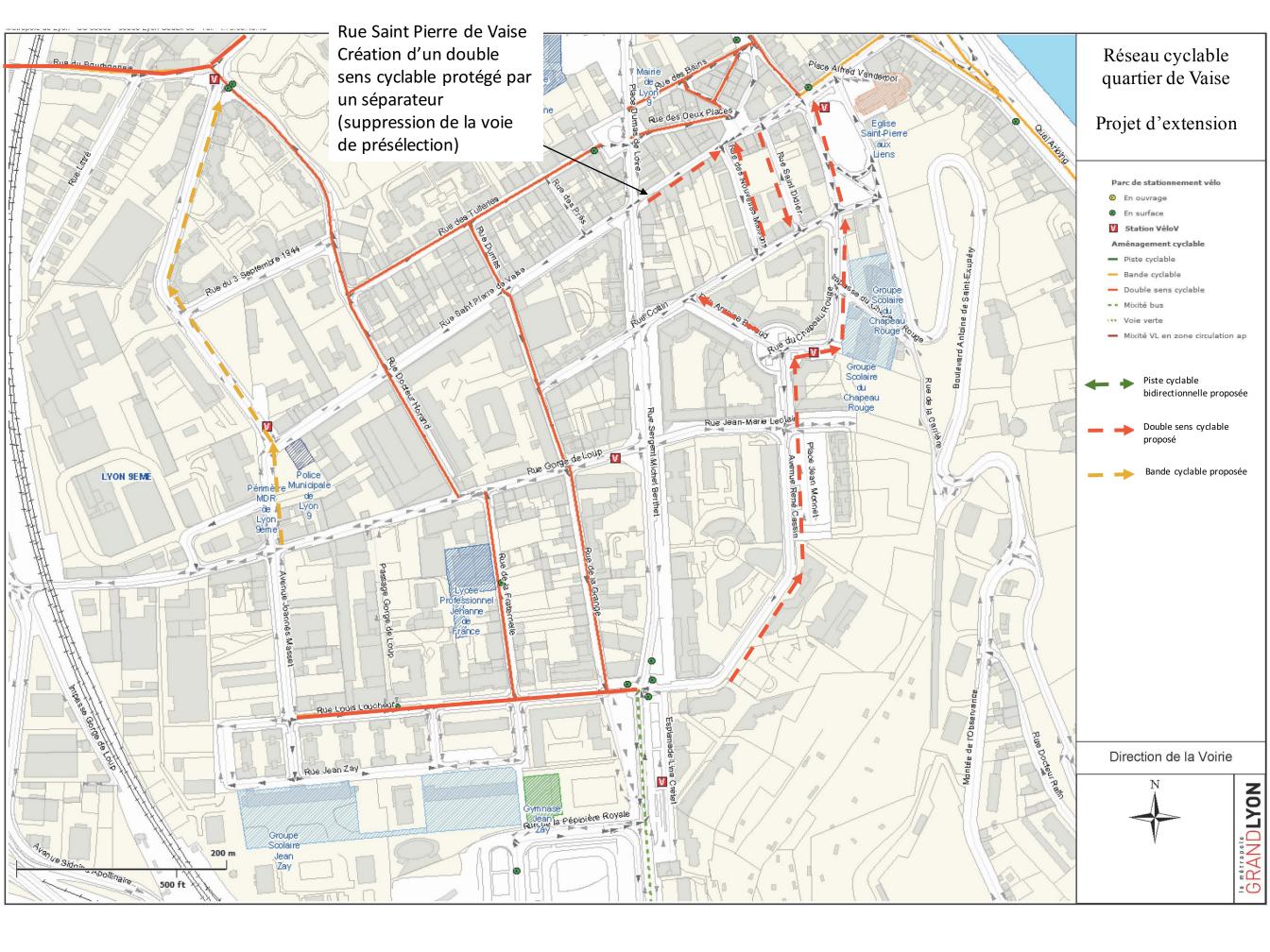


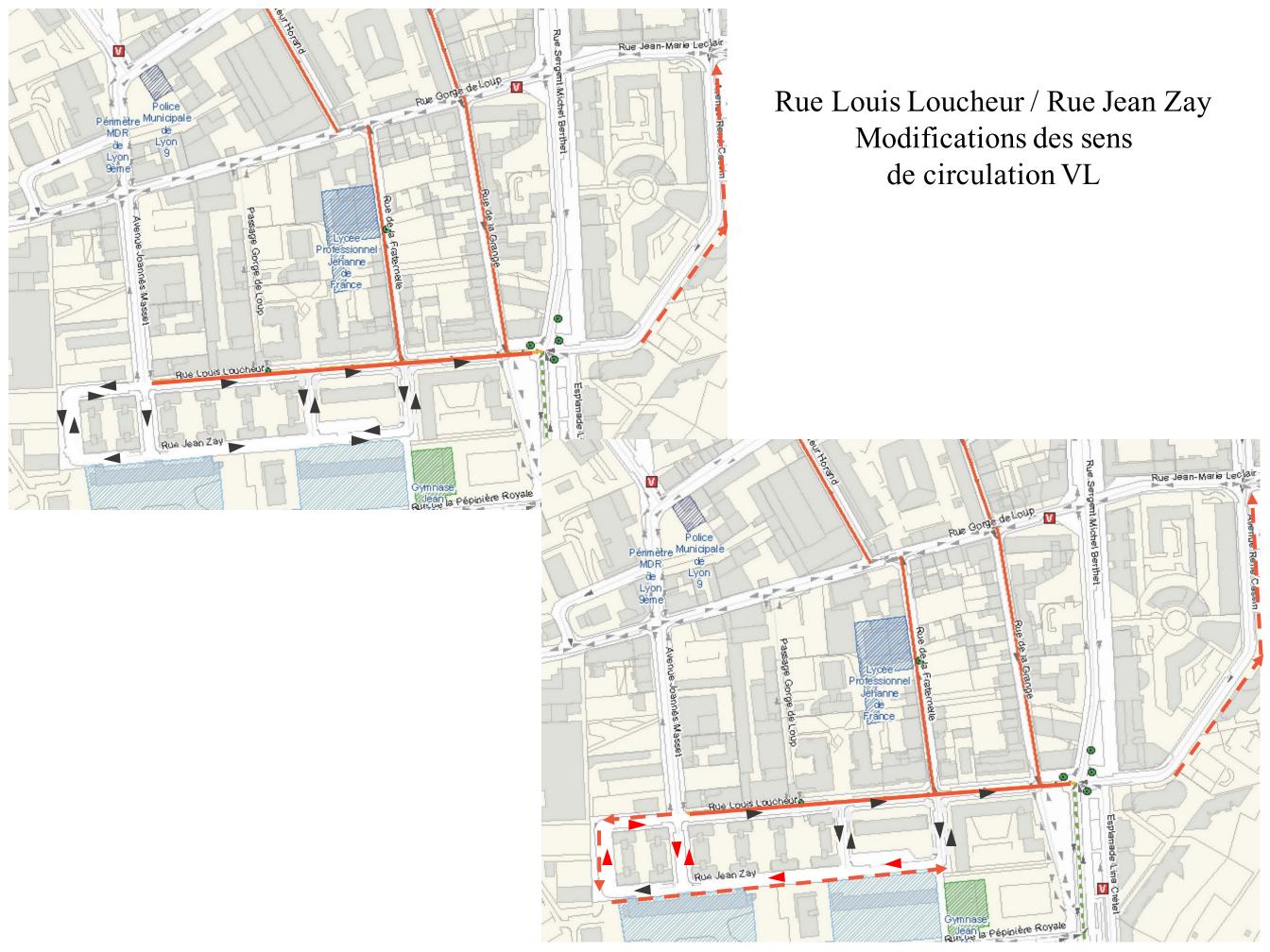












## • *Conclusion*:

Cette extension propose 3 350m de double sens cyclable, et 1 160m de bande cyclable, qui se rajoutent aux 2 200m déjà réalisés en 2014.